

le 22. Janvier 1781 après une publication d'un an & fait en notre mesage par  
 sans aucun de nous aucun empêchement, & ainsi obtenu de la publication  
 de deux autres bons & surs de Grèzes & g. ont lieu de nous pour signer la  
 benediction & mariage et donné leur consentement Jean Bouard veuf  
 lab. sans de Grèzes de son part, et Elisabeth Johanni fille légitime & majeure  
 - femme de Jean Bouard veuf, Pierre Namonville . . . . . Jehanni fille  
 de Bouard de son part, Jean Pierre Paul et de Pierre Paulin Grèzes de  
 Grèzes illittérés ainsi que les autres de Grèzes.